

ORDONNANCES

FAITES ET PASSÉES

PAR LE

GOUVERNEUR

ET LE

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA PROVINCE

DE

QUÉBEC,

ACTUELLEMENT EN FORCE DANS LA PROVINCE DU

BAS-CANADA.



QUÉBEC :

IMPRIMÉES PAR AUTORITÉ, CONFORMEMENT A L'ACTE DU PARLEMENT PROVINCIAL,
PAR P. E. DESBARATS, IMPRIMEUR DES LOIX DE LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ DU ROI.

1825.